ALFRED REBOUX

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, et l'Etranger, les frais de poste

Les abennements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont recus : A TOURCOING, rue d'Havré, 25. A ROUBAIX, aux bareaux du journal.

A LILLE, & la succersale de l'Agence 2018, rue de la Gare et aux bureaux du émorial, Grande Place (entrée par les bris Saint-Etiente).

A ARMENTIERES, rue de Lille. A PARIS, aux bureau de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Netre-Dame-Jes-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 15 DECEMBRE

BOURSE DE PARIS (Service gouvernement	ntal) 14	DÉC 15 DÉC
3 u/o amortissable Amortissable nouveau. 4 1/2 0/o.	113 00 ./	85 50 / 86 20 ·/ 85 70 ·/ 113 00 / 115 35 ·/

Dépêche communiquée par MM. Noulez,

Sulogn ph population street	14 DÉC15 DÉC.		
3 0/0	85 85	85 82	
3 0/0 amertissable	86 25	86 25	
3 0/e amortissable neuv.	86 07	86 02	
5 0/0	115 80	115 75	
Banque de France	5960 03	5950 60	
Banque d'Escompte	880 00	880 00	
Hypothécaire .	000 0	000 00	
o de Paris	1335 00	1327 00	
Foncier Algérien	000 0)	000 00	
Foncier de France	1810 00	1815 90	
Mobilier	750 00	747 00	
denérale	847 00	850 00	
Union	3005 00	3080 00	
Suez	3072 00	3123 00	
Uninée	000 00	358 00	
Italien	91 00	90 90	
Russe 1877	60 010	93 /00	
Landerbank	1200 00	1215 00	
Banque ottomane .	787 00	786 00	
Chemins espagnols	86 1 00	857 00	
Chemins autrichiens	720 00	718 90	
Lombards	330 0.1	327 00	
Nord d'Espagne	690 00	700 00	
Saragosse	570 00	575 00	
Panama A	525 00	528 90	

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4, rue

Cours de Civiliane			- 4 DÉC4 15 DÉC.				
Florin or 4	0/0	160	900	1	8u 90	MA COLO	
Italien 5 0/		340	d on		90 75		0
Hongreis 6			10		104 50		
5 0/n Russe	77	10.00	10.0		93 100		
Ture		17%			14 50		
Egypte 6	0/0.				363.00		
Suez				.1	3065 00		0
Foncier .					1795 00		0
Banque de	Fra	nce			5925 00	5950 0	
Mobilier E	spag	nel			870 00		0
Panama .				-	525 00	523 0	0
omnibus.					0000 00	0000 0	0
Gaz Parisi			•		1580 00	1590 0	0
C. Gén. Tr	ansa	Hau	tiqu	ie.	590 00	592 0	18
C. Fon. de F	rane	e et	d'A	ig.	558 00	540 0	0
Crédit Géne	bral	Fra	uça	18.	792 00	792 0	0
Orléans .					1350 00	1360 0	0
Lyon			100		1758 00	1750 0	0
Ouest .					825 00	840 0	0
Nord					2210 00	2195 0	0
Midi					1350 UO	1360 0	0
Est					770 00	775 0	0

DEPECHES COMMERCIALES Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, présentes à Roubaix, par M. Buiteau-Gry-

Ventes 300 b. Marché inchangé. Ventes 10,000 b. Marché inchangé. New-York, 11 7/8.
Recettes 34,000 b.

Recettes 51,000 b.

New-Orleans lew middling 83 1/2
Savannah 82 ./.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNOMCES LEGALES et JUDICIAIRES

Bulletin du jour

Le gouvernement avait déposé à la Chambre une demande de crédits supplémentaires destinés à aug-menter le traitement des profesmenter le traitement des protes-seurs des écoles normales primai-res. M. Langlois, à la séance d'hier, a combattu le projet; non pas qu'il fût hostile à cette augmentation, mais parce qu'il jugeait qu'elle de-vait être proposée dans la loi des finances et non pas dans le vote des crédits, sunplémentaires. Malgré crédits supplémentaires. Malgré l'opposition de M. Langlois, le pro-jet a été voté, et la Chambre a fixé à demain sa prochaine séance. Ce ne sera pas probablement la der-nière, car à mesure que nous ap-prochons de la fin de l'année, l'époque de la cloture de la session paraît reculer davantage. On pensait pouprononcer cette clôture ce voir

soir, après le vote par le Sénat des crédits supplémentaires pour les nouveaux ministères. Mais le gouvernement veut demander au Sénat de voter, avant la séparation, les budgets extraordinaires de la guer-re et de la marine pour 1882 adoptés hier par la Chambre. Il veut également demander au Sénat de voter les crédits supplémentaires pour divers ministères, que la Chambre doit examiner aujourd'hui et qui s'élèvent à trente millions. En cet état, la session ne pourra être close avant samedi prochain au plus tôt, et le Rappel dit même qu'il ne serait pas impossible que la clôture n'ait lieu que lundi ou mardi de la semaine suivante.

maine suivante.

Aurions-nous enfin un vrai ministre de la guerre? Mis en demeure par M. Clovis Hugues de s'expliquer sur les choix qu'il avait faits de MM. de Miribel, de Galliffet et Canrobert pour le conseil supérieur, le général Campenon a déclaré, en effet d'une façon très nette que leur conceurs lui éixit indissenque leur concours lui était indispen-sable pour mener à bien la réorga-nisation de notre armée. Il a ajouté qu'il « les couvrait, » qu'ils étaient, par conséquent, irresponsables et que l'on n'avait « qu'à s'en prendre à lui. » On n'était plus habitué à un langage aussi ferme, et ce n'est cer-tes pas M. Farre qui eût osé défendre avec cette vigueur des hommes suspect aux radicaux et peu sym-

pathiques à la majorité.
Mais, ce qui accentue encore les déclarations du ministre, ce sont les commentaires qu'elles inspirent à la République française. Un des griefs principaux invoqués par les intransigeants contre le général de Galliffet, c'est qu'il a été le plus ardent adversaire de la Commune. Au maréchal Canrobert ils reprochent sa participation aux événements de décembre 1851, au général de Miri-bel, d'avoir été le bras droit du ministère de Rochebouët au lende-main du 16 Mai et des élections du 14 octobre. « La république ne doit accepter les services que des républicains, » (telle est en somme leur argumentation), « à plus forte raison doit-elle repousser ceux qui ont été ou que l'on suppose ses adver-saires. » Le moniteur officieux du président du conseil répond en ces termes à ce dilemme :

« Une amnistie illimitée qui embrassa

sans exception tous les faits politiques a été votée il y a dix huit mois ; le sens de cette amnistie n'est-il pas que la républi-que se sent désormans fondée sur des bases indestructibles et que, par consé-quent, elle peut admettre aux fonctions publiques ceux-lè mêmes qui ont retardé son avènement?

La République française s'oppose d'autant plus au système d'ostracisme préconisé par les intransigeants, que, dans l'armée, « on n'a point à y cheroher des exécuteurs de coup d'Etat, » et que, par conséquent, « il y a place pour tout homme qui accepte les lois de son pays, et qui est prêt à aller verser son et qui est prêt à aller verser son sang sur la frontière. » Elle ajoute, et ceci vise le maréchal Canrobert, le général de Galliffet et M. de Mi-ribel:

ribel:

« Quand cet homme est une de nos vieilles illustrations militaires, ou quand il étudie avec.passion les conditions nouvelles de la siratégie peur y assouplir une de nos armes, ou quand il est, de l'aveu unanime de ses camarades, une des plus grandes capacités de notre étatmajor, un ministre de la guerre républicain, sûr de lui même, confiant dans sa propre volonté inflexible, et confiant, par suite, en leur ebéissance, commettrait une faute impardonnable s'il hésitait à utiliser leur réputation, leurs études, leur inteligence pour mettre la France à l'abri de toute attaque et de toute invasion.

On ne saurait mieux dire. Et, On ne saurait mieux dire. Et, nous retrouvons avec plaisir, dans la République française, les arguments que nous lui opposions, lorsqu'elle réclamait avec tant d'insistance la révocation des Ducrot et des Bourbaki, et qu'elle l'obtenait. Mais n'est-il pas fâcheux qu'il ait fallu, pour lui faire comprendre son erreur, l'avènement de M. Gambetta au pouvoir? ta au pouvoir ?...

Le Journal officiel a une rare impudence quand il imprime en tête de ses débats parlementaires ces mots: «Compte rendu in extenso». Car, s'il est un compte rendu fabriqué avec un sansgène scandaleux, s'il est un compte rendu mensonger et dérisoire, s'il est un compte rendu qui ne rend compte de rien, c'est bien celui que l'auguste feuille nous fournit.

rendu qui ne rend compte de rien, c'est bien celui que l'auguste feuille nous fournit.

Le Stècle, journal de M Brisson, protestait il y a quelques jours contre les additions ou les modifications que les séances subissaient sous la plume de sténagraphes complaisants.

C'est, en effet, avec une facilité surprenante que l'on place des Bien I et des Très bien à la suite de certames tirales de M. Gambetta, qui n'ont provoqué qu'une grimace sur les lavres de la majorité, ou qu'on supplée au silence glacial qui depuis quelques temps accueille souvent les paroles du Maltre par des applaudissements prolongés.

Le compte rendu fièle de la séance de mardi rapproché du compte rendu fantaisiste de l'Officiel nous permet encore de constater que celui qui s'en rapporte à ce dernier ne sait pas ce qui s'est passé à la Chambre.

Mardi, après la réplique de M. Clovis Hugues, M. Campenon se dirigésait à la tribune quand M. Gambetta lui cria:

Vous ne pouvez pas répondre l'... Et ces mots produisirent un incident très curieux. L'Officiel se contente de le relater ains :

M LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je n'ai qu'un mot a repoudre...

M LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je n'ai qu'un mot a repondre...

M. LE PRÈSIBENT DU CONSEIL. — Mais aux termes du règlement vous ne pouvez pas répondre. (Vives interruptions à gauche; bruit pro-

pondre. (Vives interruptions à gauche; bruit pro-longé).

M. LE Président du Conseil. — On vient de prononcer un mot indigne Je demande le rappel à l'ordre de celui qui l'a prononcé. M. LE Président — Je tiens d'abord à régler la question de procédure en matière de ques-tion S'il est de régle que le gouvern ment a toujours la parole, il est d'usage qu'après le ministre la parole appartienne seulement à l'auteur de la question Mais, si M. le ministre

de la guerre demande la parole comme mem-bre du gouvernement, je la lui donnerai. Mainteriant, qu'elle est la parole qui n'est parvenue ni au président m'aux sténogra-phes, et dont semble se plaintre M.- le prési-dent du conseil? M. GAMBETTA. — Celui qui a prononcé cette parole n'a qu'a la répéter, s'il tient à se faire connaître. (Mouvement). M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

M. LE PRESIDENT. — L'INCHENT ES COS.
Il est difficile de comprendre quelque chose de l'incident ainsi tronqué.
Mais le voici lans toute sa saveur, d'après le Mot d'Ordre, et d'ailleurs suivant la version de tous les journaux

du main:

M. Clovis Hugues est monté de nouveau, dit le Mot d'Ordre, à la tribune, pour constater avec étoges que M. Campenon était sincère et loyal, mais pour l'engager à ne pas choisir exclusivement dans la réaction de bons officiers, ce qui, ajoute-til, serait profondément triste.

Cette réplique a causé un incident second

cette réplique a causé un incident assez

M. Gambetta, qui ne peut rester en place ni se taire, a essayé d'empêcher M. Campenon de

se taire, a essayé d'empêcher M. Campenon de répondre.
Alors des protestations de tous les membres de la gauche ont eu lieu.
— César ne veut pas qu'on réponde s'est écrié M. Hunry Maret.
— Il n'y a pas de César en France a clamé le président du conseil.
— Soit l'a riposté M. Maret, dites Vitellius!
— Je demande qu'on rappelle à l'ordre celui qui m'a répondu ainsi, crie M. Gambetta en designant l'interrupteur.
M. Brisson est alors intervenu en disant qu'il n'avait pas entendu...
M. Maret n'a pas insisté et l'incident a été clos ainsi.

clos ainsi.

M. Campenon n'a pas répliqué.
Une certaine émotion a suivi cet incident.
Puis M, Gaudin a ramené le calme en mon
tant à la tribune.

unt a la tribune.

On le voit, la partie saillante de l'incident n'est pas à l'Officiel. On a supprimé le Vitellius, qui a si vivement ému le président du conseil. On a défiguré la séance.

C'est intolérable.

Que le Journal Officiel change de nome qu'il s'appalie le Tribuse.

Que le Journal Officiel change de nom, qu'il s'appelle le Tintamarre, s'il veut continuer ses comptes rendus ad usum... Vitelliti.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN BELGIOUE

On nous écrit d'Anvers, le 11 dé-

On nous écrit d'Anvers, le 11 décembre 1881:

La guerre contre le catholicisme s'accentue chaque jour davantage dans notre matheureux pays. Dans la discussion relative à la nécessité de consacrer par un texte formel l'obligation pour l'Etat de pourvoir aux besoins de l'Eglise catholique et de gayer le traitement de ses ministres, l'un des anciens membres los plus éminents du congrès qui a été en même temps l'un des fondateurs de notre nationalité, M. Joseph Lebeau, libéral convaincu mais honnète, avait prononcé ces paroles: « Il est des représailles qui seraient déshonorantes pour ceux qui s'y livreraient et dont tout l'avantage serait pour ceux envers lesquels elles seraient dirigées. » En bien ces représailles doublement déshonorantes, parce qu'elles respirent la vengeance contre le qu'elles respirent la vengeance contre le clergé catholique, coupable d'avoir pré-muni ses ouailles contre « la loi de mal-

clergé catholique, coupable d'avoir prémuni ses ouailles contre « la loi de malheur, » et parce qu'elles constituent une violation flagrante d'une dette sacrée, assumée par l'Etat en retour de la rapine des biens ecclésiastiques, nos libéraux s'apprètent à les accomplir.

Dé à l'an dernier, d'accord avoc le gouvernement la majorité libérale des deux Chambres avait voulu tarir dans sa source le recrutement du clergé en retranchant du budget de la justice, qui comprend également chez nous le budget des cultes, les allocutions en faveur des professeurs des seminaires et des élèves en théologie. Cette année, la section centrale, chargé de l'examen de ce budget et compesée exclusivement de librespenseurs, propose à la Chambre de pousser plus loin encore le mépris des engagements sollenneis, inscrits dans notre droit public, et de mettre le sceau à la persécution religieuse en frappant directement les évêques dans l'accomplis sement même de leur charge pastorale. Sans souci des besoins de l'administration des diocèses, ni des traditions perpétuées à travers trois quarts de siècle,

la section veut rayer des prévisions du budget le crédit destiné au traitement des

la section veut rayer des prévisions du budget le crédit destiné au traitement des chanoines et diminuer de moitié celui ayant pour ebjet de couvrir les frais de tournée et de secrétariat.

Et notez que ce me serait la qu'un simple acomple. Les rageurs de la section centrale, parmi lesquels on compte quatre francs-maçons de la capitale, veulent que le gouvernement examine, d'ici au prochain exercice, s'il n'y aurait pas lieu de diminuer de moitié le nembre des vicaires généraux diocésains. Ces utiles et nécessaires auxiliaires des évêques sont au nombre de deux dans chaque diocèse, sauf dans l'archevéché de Malines où il y en a trois : or dsnc, pour satisfaire au désir de la section centrale, il faudra que les ministres, donul'iun d'eux s'écriait naguère « qu'il fallait jeter dans la fosse le cadavre du catholicisme », étudiant la question de savoir s'il ne serait pas possible d'opérer une réduction dans leurs rangs déjà si restreints. Est ce assez absurde, assez odieux ? Ce n'est pas tout encore ; ils ont inventé un système de vasselage du bas clergé, système qu'ils prònent comme l'idéal de l'avenir et sur lequel ils appellent également les préoccupations du gouvernement.

D'après cette idée le traitement des vicaires serait mis à charge des fabriques des communes, puisque celles-ci doivent suppléer à l'insuffisance des ressources de celles-là, et de cette manière ils espèrent façonner un clergé mercenaire, à la dévotion des administrations locales libérales! Mais, faut-il le dire? c'est là une folle illusion, un calcul insensé qui ne démontre qu'une chose, l'irrémédiable aveuglement de ces hommes bouffis d'orgueil et dévorés de passion anticléricale, qui ne reculent pas mème devant la violation du serment constitutionnel quand il s'agit d'assouvir leur haine.

Pendant que dans les coulisses maçon niquas se forznent ces nouvelles indigni-

Pendant que dans les coulisses maçonniques se forgnent ces nouvelles indignités contre le clerge, on annonce comme
prochain un nouveau coup fourré politique, invente par nos meneurs libéraux
d'Anvers. il ne s'agirait de rien meins
que d'une géométrie électorale qui assurerait pour toujours la prédominance du
libéralisme par le remaniement à son
avantage des arrondissements actuellement hostiles, notamment de celui d'Anvers. Si ce projet s'accomplissait. ce serait le bouleversement de notre droit
public, ce serait une mesure révolutionnaire à laquelle, il aut l'espèrer, le roi ne
consentirait jamals à s'associer, si loin
qu'il se soit déjà laissé entrainer dans la
voie des concessions subversives. Il se
dirait sans doute qu'il est des limites à
tout, même à la patience des catholiques. Pendant que dans les coulisses maçon-

Droles de mœurs

Le Clairon d'hier matin publie l'article

suivant:

M. Lannes de Montebello s'est autorisé de ses fonctions de secrétaire de M. Léon Say, president du Sénat, pour adresser aux électeurs républicains du Gers une lettre aussi ridicule dans le fond que dans la forme.

Cette lettre a été autographiee sur papier portant cette entête: Présidence du Sénat. En voici la teneur:

Davis 27 nou 4821

Paris, 27 nov. 1881. PRÉSIDENCE DUSENAT

DUSENAT

» Je sus profondément touché des nombreuses marques de sympathie que je viens de recevoir à l'occasion de ma rencontre avec M. P. de Cassagnac.

» J'ai retrouve en vous les fils de ces patriotes que mon grand-père a conduits à la victoire. Comme eux, vous combattrez avec courage et loyauté pour la liberté, pour la République!

» Puissé-je, comme lui, vous assurer son triomphe!

» Vive la République!

riomphe!

» Vive la République!

« A. LANNES DE MONTEBELLO.» « Nous demanderons à M. Lannes de Mon-tebello de quel droit il expédie une lettre par-culière avec la mention : Présidence du Sénat. » Les querelles de M. de Montebello, candi-at malheureux dans le Gers, n'ont rien de commun avec ses fonctions auprès de M. Léon

commun avec ses ioncuions aupos de commun avec ses ioncuions aupos de cassagnac pourrait se trouver flatté de voir que ses adversaires déclarent servir la République, en croisant le fer avec lui, l'ennemi irréconciliable de ce régime. »

Les abonnements et les annences son reques à Roubeix, au bureau dit journal à Lille, chez M. Guanni, libraire, Grande Place, à Poris, chez MM. Havas, Laptri et G*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, ¿ l'Ovvice de Publicaté.

Réchmes:
Faits divers:
On peut traiter à ferfait pour les ments d'annonces.

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX INSERTIONS:

M. Paul de Cassagnac réplique dans la Pays de ce matin:

Je ne connaissais pas le document relevé par le Clairon.

C'est la première fois, dans le monde des gens bien élevés, qu'ou voit, après un duel, l'un des adversaires s'adresser au public par document officiel, pour parier de ce duel et essayer d'en tirer bénéfice dans un intérêt électoral. C'est d'une rare inconvenance, mais cela a l'avantage de me dégager pour le prèsent et surtout pour l'avenir.

M. de Montebello aurait du comprendre que tout, lout, lai faisait un devoir d'honneur de me laisser désormais tranquiile dans mon arrendissement, où, sans raison aucune, il était venu une première fois me chercher querelle. A plus forte raison me devait-il profiter d'une rencontre de laquelle il avait eu l'heureuse fortune de sor ir à bon marché, pour haranguer les républicains du Gers et ieur adresser des proclamations militaires contre moi.

Ce builetin de la grande armée, daté de la présidence du Sénat. témoignorait même des velleités provocatrices au-devant desqueljes nous nous empresserions d'aller, s'il nous était bien prouvé, ce dont nous avons tout lieu de douter, que M. de Montebello ne l'a dict que pour témoigner le vil désir qu'il a d'obtemir une revanche immédiate.

Paul de Cassagnac.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 14 décembre 1881.

Paris, le 14 décembre 1881.

L'incident Campenon-Clovis Hugues-Maret Gambetta est aujourd'hui l'objet de tous les commentaires dans le public aussi bien que dans les cercles parlementaires. Il n'a pas duré longtemps, mais il suffit pour démontrer:

1º l'absence de capacités militaires parmi les républicains;
2º le mauvais vouloir de M. Brisson à l'égard de M. Gambetta;
3º les allures dictatoriales de ce dernier à l'égard de ses collègues;
5º Les divisions de plus en plus grandes au sein de la majorité.
On savait depuis longtemps, et au besoin, le passage du général Farre au ministère de la guerre l'aurait démontré, que les républicains ne comprennent rien à l'administration de l'armée, mais on ne le leur avait pas encore entendu dire. Or clast M. Campette eu les competents en le dernée, mais on ne le leur avait pas encore entendu que les republicanis de l'armée, mais on ne le leur avait pas encore entendu dire. Or, c'est M. Gambetta qui s'est chargé de la confession, laquelle, il faut bien le constater, a été accueillie avec une certaine confusion sur tous les bancs de la gauche.

Etonnez-vous donc, après cela, si les réformes recommandées par les oppor tunistes se sont traduites sans résultats en dépenses énormes, et si tout semble maintenant à refaire dans notre réorganisation militaire!

Jamais, au grand jamais, dans une Chambre française, le premier ministre, le chef du gouvernement, n'a été comme M. Maret a traité hier M. Gambetta, qui a vainement réclamé la prétection du président de la Chambre.

a vainement réclamé la prétection du président de la Chambre. Celui-ci, feignant de n'avoir rien en-

tendu, a octroyé pour seule satisfaction à M. Gambetta la non-insertion à l'Officiel des injures du député des Bati-

a M. Gambetta la non-insertion a la ronficiel des injures du député des Batignolles.

C'est précisément pour combler cette lacune qu'aujourd'hui tous les journaux sans exception, s'empressent de raconter comment, après avoir traité M. Gambetta de César, il a retiré le mot pour le remplacer par celui de Vitellius. Et notez que personne, permi les gauches et leurs organes, ne trouve ce matin que M. Gambetta a été indignement traité. Il est clair que le sens gouvernemental manque aux républicains, autrement ils n'auraient vu dans la circonstance, quels que finsulte au premier ministre et non à M. Gambetta.

En tous cas, l'attitude de la majorité achève de témaigner combien il y aurait folie à compter sur l'accord de ses membre pour faire triompher les projets du nouveau cabinet. Cet accord, on n'en est plus à se demander s'il existe, on est obligé de constater qu'il n'a plus aucune chance de se réaliser.

Dans l'espace de quelques jours nous avens vu le chef du gouvernement blâmé implicitement par la Chambre pour la creation de ses nouveaux ministères.

Neus avons vu une partie de l'Union républicaine faire ses réserves au sujet de la politique du maître, en se séparant du gros de l'armée opportuniste. Hier, toutes les fractions de la gauche ont assisté de sang-froid, et on n'oserait pas dire sans

FEUILLETON DU 16 DECEMBRE

L'AIGUIÈRE

— Oui, j'en aï vu et j'aï trouvé, cela ford laid. Je ne serais pas fiatté de manger ma soupe dans de pareille vaisselle et dans la société de tant de bêtes.

— Dieu vous pardonne l'Aussi ces choîs-d'œuvre ne sent-lis pas destinés à ces vils usages. Quoi qu'il en soit. Palissy est un grand maître et ses œuvres sont de précieux trésers. Je n'aï pas voulu prouver autre chose.

En bien l'monsieur, à côté des chefs-d'œuvre du grand Palissy, au-dessus d'eux peut-être, il faut placar d'autres chefs-d'œuvre que leur excessive rareté a rendus plus précieux encore. Ils sont l'œuvre d'artistes anonymes de l'époque de le Reasissance et connus sous le nom d'émaux du temps d'Henri II.

Il atteignent les dernières limites de la perfection. Leur pâte, d'une finesse extrême, un peu dure et absorbante, est d'un blanc laiteux, quand elle n'est pas légàrement recâtre; leurs ors ont une délicatesse exquise et des tons d'une dou ceur idèale; leurs formes sont pures, elégantes, légères et agréables à l'œil. Ils sont peints de figures humaines, d'animaux naturels ou chimériques, eu bien d'ornements d'une grande richesse et d'une grande délicatesse, parfois incrus-

tés dans la pâte, tels que têtes, mascraons ou arabesques.

J'ai dit que ces trésors étaient rares. Cela n'est que trop vrai. Le temps, les révolutions, ont dispersé, anéanti ou mutilé ces richesses nationales, et pour cemble de disgrâce, l'or de l'étranger nous en dispute les glorieux débris De ces splendeurs de l'art il n'a survécu que trente-sept pièces contues : deux sont au musée céramique de Sèvres, la collection Sauvageot en possédait deux, MM. Odiet et Pourtalés en ont chacun une. Les autres neus ont été enlevées par des puissances rivales et font l'orgueil des musées de l'Europe ou l'ernement du palais ées de l'Europe ou l'ernement du palais

sances rivales et font l'orgueil des musées de l'Europe ou l'ernement du palais des souverains.

Quand le propriétaire d'une de ces mervelles est obligé de s'en séparer, bien vita des quatre coins de l'univers arrivent des amateurs avides pour se la disputer à prix d'or. De loin en loin le monde des arts tressaille et s'émeut à l'annonce de la découverte d'un de ces précieux objets ; mais bientêt on s'apercoit qu'il est apocryphe, que c'est l'œuvre d'un de ces faussaires hideux qui sont la plaie du commerce et la honte de la science.

Parmi les trente-sept pièces, ayant authentiquement cette origine et catalolaguées vers la fin du siècle deraier, telles que salières, sucriers beurriers, coupes et pots au lait, les deux principales sont deux aiguières. L'une, la moins helle, la moins précieuse, existe encore ; on a pu utivre ses traces et constaler sen passage de France en ngletorre, quand M. Autony de Rothschild en fit l'acquisition à la vente de M. de Monville. L'autre avait disparu dans la tourmente révolutionnaire et l'air pieurait sa perte.

Un jour, on apprit qu'un brocanteur juif l'svait retrouvée dans un château du midi de la France. Elle fut par lui appordée à Paris et livrée à l'examen des experts les plus compétents, qui tous certi-

fièrent son anthenticité. Rien ne manquait, ni la finesse de la pâte, ni la pureté de la forme, ni la délicatesse exquise des peintures et des ornements, ni même l'anse ca-sée et remplacés par une toir-sade defil de laiton, qui complétait son signalement et achevait d'en faire une relique sans prix.

Cette relique fut cédée à un prince russe, au prix de 30 000 roubles, soit pour rien, et le prince était tout fier de son marché. Malheureussement un amateur, un rival, auquel il vint conter sa bonne fortune, trouva dans sa jalousie le défaut qui avait échappé à l'œil exarcé des experts. En tournant et retournant l'objet, toujours irréprochable au point de vue de la couleur et de la forme, il cruit s'appreveur que les trous dans lesquiex ou avait passe les fils de lation trabit de vue de la couleur et de la forme, il courte fut mandé, on demonta la pièce. Il es fils furent en levés un à un et on put constater qu'ils staient neue set fraichement employés Oui, monsieur, ce chestic d'œuvre dont la perfection incontestable avait fait l'admiration de tous les connaisseurs et le désempér de tous les achateurs, cette merveilles n'était qu'un impudent avait tenté de venue une ordure, un objet honteux et décemper dont la perfection incontestable avait fait l'admiration de tous les connaisseurs et le désempér de tous les comprometiant, dont la seule possession devenue une ordure, un objet honteux et comprometiant, dont la seule possession devanaitjune cause de mapris et de reprodation. Aussi le prince plaida et gaza son procès ; il est vrai qu'il ne put relirouver son argent, le marchand ayant poût un éclair, une révelation Où avais-pul une cause de mapris et de reprodation scientifique pau et qui prouve bien l'infirmité de nos organes, toujours absorbés par la tâche du moment et rerement au sexplique paus et qui prouve bien l'infirmité de nos organes, toujours absorbés par la tâche du moment et rerement au sexplique paus et qui prouve bien l'infirmité de nos organes, toujours absorbés par la tâche du moment et rerement au c

l'abstrait et le concret. Au surplus, l'év

Puis les années étaient venues, les pou-Puis les anness étaient venues, les pou-pées et les chevaux de bois avaient dis-paru et l'aiguière avait été oubliée. Elle appartenait à la mère de Cécile La breuille qui survint entre nos familles et qui rompit nos deux projets d'union est cause que je ne l'ai plus revue. J'avais trep de

nations carminées, par le précipité pourpré de Cassius, qui voletaient sur de petits nuages reses; mais la merveille était
sur la face opposée à l'anse de laiton.
Sur ce côté légèrement inclinée, était
sculpiée en pleine pâte, à la façon de ces
statues qu'on voit incrustées à la proue
des grands navires, une figure de déesse
d'un charme infini et d'une rare beauté.
Son corps, admirablement modèlé, avait
des contours adorables et des formes
suaves. La pâte en était si délicate et si
ferme à la fois, la couleur si deuce et si
chaude, que ce beau corps semblait s'animer et palpiter sous le regard.

On etit pu le croire vivant. Ses beaux
seins nus et roses; légèrement projetés
en avant par les endulations du vase,
avaient la pureté des statues grecques.
Ses bras d'un dessin admirable retenaient
chastement, autour de ses hanches un
peu saillantes, une draperie presque
transparente, d'un bleu d'argent aux tons
nacrés et ses pieds nus reposaient sur les
armes royales. une salamandre aux trois
croissants entrelacés.

Quant à la tête, elle était traitée comme
un tableau de maître. Cette tête était
charmante, d'une rare élégance et d'une
merveilleuse beauté et, chose étrange !
elle ressemblait à mademoiselle Rambert,
à mon amie l'enfauce, à ma fiancée. Elle
avait ses beaux cheveux blonds retombant sur le front en petites boucles, ses
grands yeux bruns frangés de longs cils
noirs, d'une expression si deuce et si flère
at la fois. Aussi je l'appelais volentiers la
tà la fois. Aussi je l'appelais volentiers la
petite Cécile et je l'aimais aussi. Parfois
et nu mavait surpris l'embrassant à la dénon m'avait surpris l'embrassant à la dénon me les années étaient venues, les poupées et les chevaux de bois avaient dispour l'avait été peur moi qu'un pous ait dit en mais en couvenir
n'avait été peur moi qu'un et plus on cette feuten miraculeuse, son s des etues nouvelles en comprendre la laute valeur, je vous ait dit qu'une aberration inouie. une sorte de cécité morale m'empêcha de m'en souvenir.

Mais à partir du jour où son existence me fut ainsi révélée d'une façon presque miraculeuse, son seuvenir me possada tout entier. Ce fut une idee axe, tyrannique, impérieuse, qui ne me laissa ni trève, ni répit. Toute la jeurnée je pensais à ses adorables perfections et la nuit, pendant mon sommeil, cette rayonnante figure de femme venait traverser mes rèves. Tandis que de petiles amours au carmin d'or s'ébattaient autour de mon alcove en me décochant des fièches d'azur, la déesse, tantéi gracieuse et souriante tantôt triste et découragée, toujours admirablement belle, se détachait de son cadre pour venir m'enlacer de ses bras roses en laissant flotter sur mon front ses beaux cheveux d'or et semblait m'inviter à la délivrer, à la rendre à la lu mière du jour et à l'admiration du mende, en l'arrachant à l'armoire obscure eu elle gisait miserablement enfermée.

Javais beau résister, m'armer du raissonament, me roidir centre catte obsassien, me dire que les barrières merales sont souvent plus insurmontables que les obstacles matériels, que ce trèsor, si miraculeusement retrouvé, n'en était pas moins è jamais perdu pour moi, qu'il fallait y renoncer, et n'y plus songer, toujours l'idée fixe revenait, le souvenir s'inscrustait dans le cerveaut, le rève ne quittait plus mon chevet et la tentation devenait chaque jour plus forte, plus irrésistible.

(A suipre)